

*Fondation collective  
pour la prévoyance  
professionnelle Swiss Life*

*Rapport de gestion 2021*

Rapport annuel de la gérance.....	3
Informations sur le marché .....	6
Evolution des marchés financiers .....	7
<b>Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life.....</b>	<b>10</b>
Bilan.....	10
Compte d'exploitation .....	12
Annexe aux comptes annuels 2021 .....	15
I Bases et organisation.....	15
II Membres actifs et bénéficiaires de rentes .....	17
III Mode de réalisation du but .....	17
IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	18
V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture.....	18
VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements.....	24
VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation .....	29
VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance.....	31
IX Autres informations relatives à la situation financière.....	31
X Evénements survenus après la clôture du bilan .....	33
Rapport de l'organe de révision .....	34
Mentions obligatoires .....	36

## *Rapport annuel de la gérance*

Comme l'année précédente, le thème dominant de 2021 a été la crise du coronavirus, qui a continué d'accaparer la Suisse et le monde. En été, les premiers succès en matière de vaccination ont engendré détente et assouplissements. En juillet, l'indicateur de la situation des affaires du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich a ainsi bondi. Pour la première fois, la situation des entreprises suisses est alors redevenue meilleure qu'au passage entre les années 2019 et 2020. Ces entreprises se sont montrées optimistes quant à l'évolution future et ont perçu moins d'impondérables qu'en début d'année.

### **Le conseil de fondation**

Durant l'exercice sous revue, la composition du conseil de fondation a subi quelques modifications suite à l'élection de renouvellement global ordinaire organisée fin 2020. Madame Ruth Leiser ne s'est pas portée candidate à sa réélection au conseil de fondation et s'est retirée au terme de son mandat au 30 juin 2021. Madame Ursula Hofer Moledo a elle aussi annoncé son retrait à la fin de son mandat. Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, Monsieur Devid Mercaldi a remplacé Madame Ruth Leiser en tant que nouveau membre élu du conseil de fondation représentant les salariés. En sa qualité de suppléant élu de Madame Ursula Hofer Moldeo, Monsieur Gianluca Marcoli a également rejoint le conseil de fondation au 1<sup>er</sup> juillet 2021 en tant que représentant des employeurs.

Lors de la réunion ordinaire du 12 mai 2021, il a été pris congé des membres du conseil sortants, dont l'engagement au service de la fondation a été salué. Le conseil de fondation a par ailleurs approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2020. Le conseil de fondation s'est en outre penché sur l'interprétation des directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) concernant les exigences en matière de transparence et de contrôle interne, mais aussi de mise en œuvre de ces derniers.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le conseil de fondation s'est constitué dans sa nouvelle composition pour le mandat à venir. Devid Mercaldi et Gianluca Marcoli y ont été nouvellement accueillis. Pour le nouveau mandat, le conseil de fondation a conforté Messieurs Michael Zanetti et Marc Hunziker dans leurs fonctions respectives de président et vice-président dudit conseil.

La manifestation du conseil de fondation organisée par Swiss Life en 2021 s'est tenue le 25 août 2021 au siège principal de Swiss Life à Zurich. Les participants ont bénéficié d'informations intéressantes sur des thèmes centraux de la prévoyance. Outre un examen actuariel de l'espérance de vie et du tarif, un aperçu des interventions politiques et des perspectives sur le marché et la conjoncture, un débat sur l'état actuel de la réforme de la LPP était au programme de la manifestation. Madame la Conseillère nationale Melanie Mettler, membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, a fourni des informations de première main sur les évolutions actuelles de ce projet essentiel pour la prévoyance professionnelle.

Pour sa réunion d'automne, le conseil de fondation s'est de nouveau réuni en personne au siège principal de Swiss Life à Zurich, pour la première fois depuis le début de la pandémie de coronavirus. La réunion a été centrée sur la précision et l'ancrage d'une notion commune des thèmes centraux de la durabilité et sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le placement de la fortune. Elle a également vu l'approbation de l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) ainsi que du rapport sur l'environnement de contrôle. Le conseil de fondation a en outre adopté le règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves au niveau de l'œuvre de prévoyance, qui a été remanié conjointement avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

### **Le contexte légal en 2021**

Lors de la session de décembre 2021, le Conseil national a traité la réforme de la LPP en conseil prioritaire et a confirmé l'objectif du message du Conseil fédéral, à savoir la stabilisation progressive du deuxième pilier. Dans ce contexte, la réduction en une fois du taux de conversion à 6,0%, sa révision périodique et l'introduction d'une contribution au financement de la garantie de conversion en rentes ont été confirmées. La division par deux du montant de coordination et l'adaptation des bonifications de vieillesse ont également été décidées afin que la baisse du taux de conversion minimum ne se traduise pas à long terme par une réduction des prestations du deuxième pilier, et donc par une baisse des rentes.

L'objectif de la réforme reste de réduire la redistribution des assurés actifs vers les retraités. Parallèlement, le niveau des rentes des personnes concernées doit être maintenu. Des mesures de compensation appropriées sont donc aussi nécessaires pour la génération de transition concernée. Cela vaut spécialement pour les personnes auxquelles l'abaissement du taux de conversion minimum ne laisse plus assez de temps pour se constituer un avoir de vieillesse suffisant en vue de maintenir le niveau actuel des rentes. A ce sujet en particulier, des discussions supplémentaires semblent se profiler au second conseil, notamment en ce qui concerne le nombre de classes d'âge incluses dans la génération de transition et le financement solidaire de la génération de transition.

### **Le contexte économique**

En 2021, la pandémie a continué d'animer les marchés. Dans de nombreux pays, des conditions d'entrée strictes, voire des interdictions d'entrée, ont été imposées. Mais ce n'est pas seulement la circulation transfrontalière de personnes qui a été concernée, mais aussi le transport international de marchandises. En raison de la pénurie de biens essentiels tels que les vaccins, les équipements médicaux et les biens de consommation, de nombreux pays ont instauré des contrôles à l'exportation.

Les premiers progrès en termes de vaccination ont ensuite donné le coup d'envoi d'une reprise sur les marchés des actions en début d'année. En mars, la Confédération a assoupli les restrictions, autorisant la réouverture de tous les magasins. Ces mesures ont entraîné une reprise rapide de l'économie et une croissance du PIB de 1,8% au deuxième trimestre. En Suisse, le produit intérieur brut a retrouvé son niveau d'avant crise en milieu d'année.

La nouvelle hausse du nombre de cas a entraîné des reconfinements temporaires au cours de l'année. Toutefois, leur impact macroéconomique a été nettement plus faible qu'au printemps 2020. D'abord, le cocktail «politique monétaire expansionniste, avancée de la vaccination et soutien de l'Etat» a porté ses fruits. Des sommes inédites ont été dépensées ou débloquées pour des mesures de politique budgétaire visant à surmonter la crise. Ensuite, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont restées intactes, permettant aux producteurs européens de profiter de la reprise de la demande en Asie et en Amérique. En 2021, les marchés des actions ont particulièrement profité de la politique monétaire et budgétaire très expansive, de l'avancement de la campagne de vaccination et de la reprise de l'économie.

Cette reprise rapide a cependant mis en lumière un phénomène que l'on croyait oublié: l'inflation. Au deuxième trimestre 2021, celle-ci a fait son retour et dépassé le seuil des 3% aux Etats-Unis, pour la première fois depuis 2011. Au printemps, les craintes inflationnistes ont dominé les marchés financiers. Aux Etats-Unis et en Allemagne, le renchérissement annuel a grimpé à 6% au dernier trimestre 2021. Les banques centrales ont réagi à cette évolution en annonçant l'abandon progressif de leur politique monétaire expansionniste.

### Marche des affaires

Durant l'exercice sous revue, le nombre d'affiliations à la fondation est resté pratiquement inchangé. Malgré les fortes turbulences sur les marchés financiers, toutes les affiliations sont associées à des réserves de fluctuation de valeurs entièrement constituées. Plus de 80% des œuvres de prévoyance affiliées présentent en outre un degré de couverture individuel de plus de 120%. Aucune œuvre de prévoyance ne se trouve en situation de découvert.



Michael Zanetti  
Président du conseil de fondation



Ivy Klein  
Pour la gérante (Swiss Life SA)



## Informations sur le marché

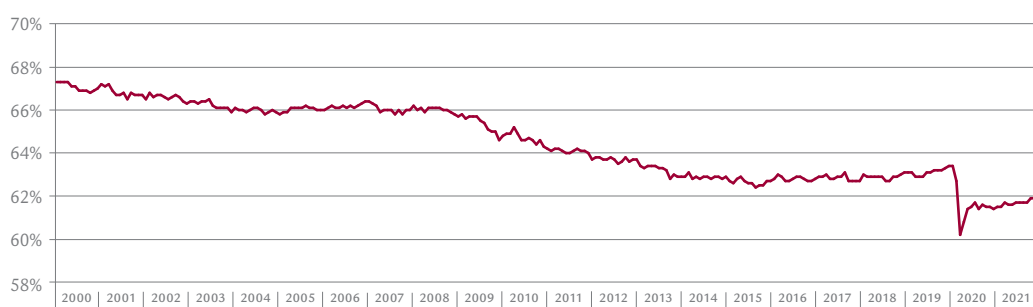
### Contexte économique

En 2021, la pandémie est restée un facteur important sur les marchés. En début d'année, le progrès des vaccinations contre le Covid a d'une part apporté une bouffée d'optimisme et marqué le début d'une impressionnante relance des marchés des actions. D'autre part, de nombreux pays européens ont imposé de nouvelles mesures après avoir été surpris par la deuxième vague pandémique. En Europe, le préjudice économique lié à la deuxième grande vague pandémique et aux mesures d'endiguement a toutefois été bien moindre qu'au printemps 2020. D'abord, le cocktail «politique monétaire expansionniste, avancée de la vaccination et soutien de l'Etat» a porté ses fruits. Des sommes inédites ont été dépensées ou débloquées pour des mesures de politique budgétaire visant à surmonter la crise. Ensuite, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont restées intactes, permettant aux producteurs européens de profiter de la reprise de la demande en Asie et en Amérique. En Suisse, la Confédération a assoupli les restrictions début mars, permettant la réouverture de tous les magasins. Ces mesures ont entraîné une reprise rapide de l'économie et une croissance du PIB de 1,8% au deuxième trimestre.

Ce redressement s'est aussi traduit par une hausse étonnante des actions, avec des gains à deux chiffres des principaux indices sur l'exercice. Cette reprise, la plus rapide et la plus forte depuis au moins la Seconde Guerre mondiale, a remis d'actualité un phénomène que l'on croyait oublié: l'inflation. Celle-ci a fait un retour au deuxième trimestre 2021 et a dépassé 3% aux Etats-Unis pour la première fois depuis 2011. En juin, l'indice des prix à la consommation était même supérieur de 5,4% à son niveau de juin 2020. La Réserve fédérale américaine est restée impassible, qualifiant cette forte inflation de temporaire. Au troisième trimestre 2021, investisseurs et économistes ont réévalué les risques économiques pour les Etats-Unis. La sévère intervention des autorités de régulation et les ventes massives qui s'en sont suivies sur le marché des actions chinois ont en outre clairement montré que la Chine ne pourrait pas faire office de «moteur de la croissance mondiale» si l'économie américaine devait beaucoup plus ralentir que prévu.

La conjoncture dans la zone euro a quant à elle agréablement surpris, notamment en raison de la reprise étonnamment rapide à la périphérie. En Europe, les difficultés d'approvisionnement dans l'industrie, en particulier en Allemagne et en France, sont restées le principal obstacle à la croissance. En outre, les craintes inflationnistes se sont de plus en plus propagées des Etats-Unis à l'Europe. La hausse continue de l'inflation a poussé la Fed à adopter une position plus restrictive. Celle-ci s'est distancée de sa qualification initiale de «temporaire» de l'inflation, et une réduction accélérée des achats d'obligations a été annoncée.

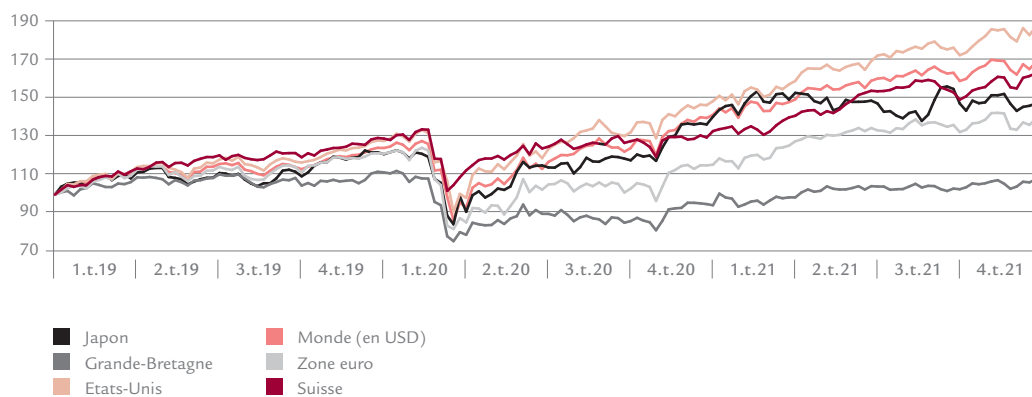
### Etats-Unis: Taux de participation à l'emploi



# Evolution des marchés financiers

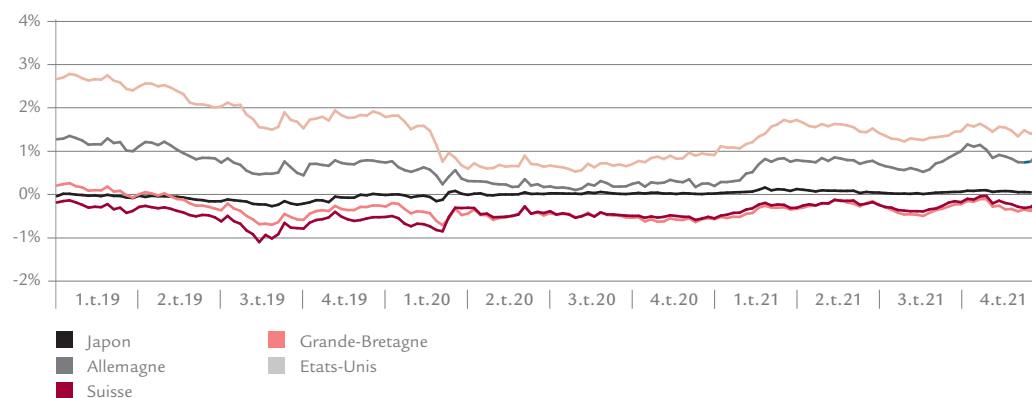
## Actions

En 2021, les actions ont profité des avancées de la vaccination et d'une relance économique. Sous-performants en début d'année suite à la lenteur des vaccinations, les indices ont ensuite grimpé. Sur certains marchés, les secteurs ont évolué, les actions axées sur la valeur remplaçant celles des entreprises technologiques. Le marché américain a perdu 4,8% en septembre et connu son premier mois négatif depuis janvier. Même Omicron, apparu en novembre, n'a pas infléchi les rendements annuels à deux chiffres de la plupart des marchés des actions.



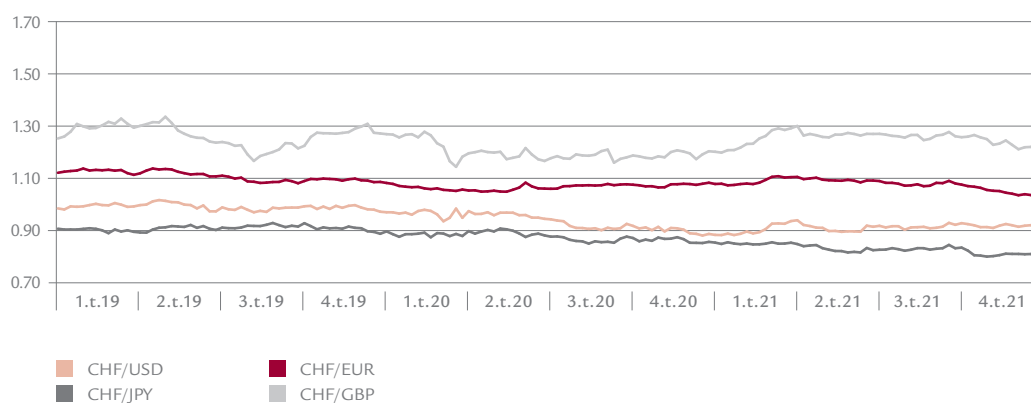
## Taux d'intérêt

En 2021, on a vu l'effet de la répression financière des banques centrales. Après les achats massifs, la volatilité des écarts de crédit a chuté, la moyenne en EUR vers un tiers et celle en USD, vers la moitié de leur valeur historique. En 2021, les écarts de crédit se sont resserrés pour peu de dispersion, les courbes de crédit s'étant aplaties le long du risque et de la durée. Les investisseurs ont dû prendre des risques pour avoir des rendements positifs. Si les écarts de crédit n'ont quasi pas changé, les taux d'intérêt ont eu des hauts et des bas, la récession due à Delta réduisant les rendements au printemps 2021 malgré l'inflation en hausse.



## Devises

2021 a été l'année du dollar. A la clôture de la rédaction, il surperforait toutes les grandes monnaies des pays industrialisés et émergents, sauf le CNY et le RUB. Les prix de l'énergie bien plus élevés ont aidé le RUB, mais aussi d'autres devises sensibles aux matières premières comme le CAD et le NOK, qui se sont moins dépréciées que d'autres devises cycliques face au USD. Parmi ces dernières, l'EUR, le JPY et le SEK ont été les lanternes rouges des pays industrialisés en 2021. Outre de leur caractère cyclique, ces monnaies ont souffert des grandes différences de taux d'intérêt («carry») par rapport au USD. Le CHF, qui s'est nettement apprécié par rapport à l'EUR en 2021, fait figure d'exception.

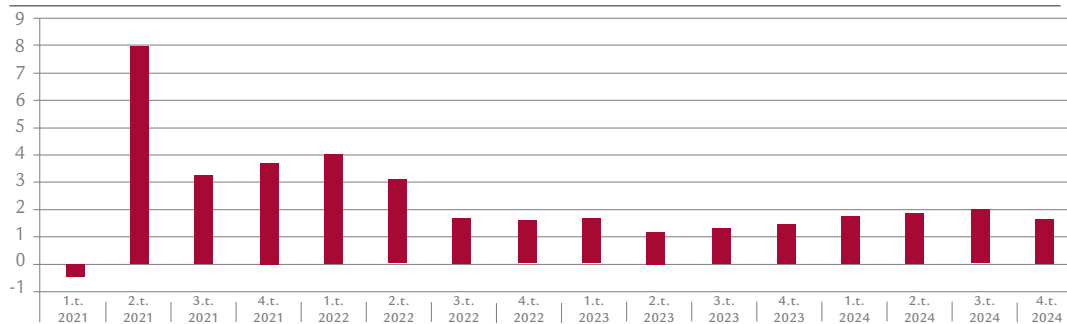




## Perspectives

L'inflation, plus tenace qu'on ne le pensait initialement, nous occupera encore en 2022. Elle a poussé la Fed à adopter une position plus restrictive. Aux Etats-Unis, nous escomptons une première hausse des taux au deuxième trimestre 2022. La BCE se montre elle aussi plus restrictive et met un terme aux programmes d'urgence pour contrer la pandémie. Les impulsions politico-monétaires devraient toutefois reculer bien plus lentement qu'aux Etats-Unis. Nous ne tablons pas sur un relèvement des taux directeurs de la BCE en 2022. Après la solide performance de 2021 et des gains en hausse de 50% et plus, le potentiel de rendement des actions est plus faible en 2022. Il devrait toutefois pouvoir approcher les 10%. Premièrement, la croissance économique restera forte et au-dessus de la moyenne historique dans la plupart des pays. Une correction reste bien sûr possible à tout moment, mais les chutes persistantes des marchés des actions ont presque toujours coïncidé avec des récessions, scénario très improbable. Deuxièmement, l'inflation devrait reculer en 2022, ce qui détournera les banques centrales d'un durcissement de la politique monétaire. Troisièmement, sur tous les grands marchés, les bénéfices des entreprises devraient croître de près de 10%. Si les évaluations devaient rester à leur niveau actuel, cela représenterait un rendement du marché des actions de 5 à 10% en 2022. Le relâchement des mesures de soutien des politiques monétaire et budgétaire réduit le soutien dont jouissait l'économie mondiale. Nous tablons sur une croissance du produit intérieur brut de la Suisse de 2,4% en 2022 et de 1,2% pour 2023.

### Suisse: produit intérieur brut réel



■ (taux de variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente; à partir du T4/2021 = prévisions SLAM)

# *Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life Bilan*

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
<b>ACTIF</b>			
Liquidités		46 431 835	39 893 099
Autres créances		3 686 171	3 858 456
Créances envers les sociétés de l'employeur		4 477 852	4 887 269
Prêts à des sociétés d'employeur (placement alternatifs)		198 480	222 480
<b>TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS</b>		<b>54 794 339</b>	<b>48 861 304</b>
Titres	VI.1	848 201 149	838 828 856
<b>TOTAL TITRES</b>		<b>848 201 149</b>	<b>838 828 856</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>		<b>902 995 488</b>	<b>887 690 160</b>
Compte de régularisation – actif		7 929 543	8 042 046
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – ACTIF</b>		<b>7 929 543</b>	<b>8 042 046</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>910 925 031</b>	<b>895 732 207</b>

## Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
<b>PASSIF</b>			
Prestations de libre passage et rentes		10 321 341	11 029 845
Prestations issues de la liquidation partielle non encore versées		-	17 544 733
Autres engagements		707 237	1 082 078
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>		<b>11 028 578</b>	<b>29 656 656</b>
Compte de régularisation – passif	VII.1	857 557	1 809 897
<b>TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>		<b>857 557</b>	<b>1 809 897</b>
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	V.8	9 507 638	9 995 816
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation	V.8	-	-
<b>TOTAL RÉSERVE DE COTISATION DE L'EMPLOYEUR</b>		<b>9 507 638</b>	<b>9 995 816</b>
Provisions non techniques		51 686	51 686
<b>TOTAL PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>		<b>51 686</b>	<b>51 686</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	V.2	539 776 165	532 103 425
Réserves de taux de conversion des œuvres de prévoyance	VII.2	31 237 166	10 344 592
Fonds de renchérissement	VII.3	108 106 884	108 046 020
Provisions pour cas particuliers (au niveau de la fondation)		2 235 198	2 235 198
Provisions pour découvert (au niveau de la fondation)	VII.4	7 647 541	7 647 541
<b>TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES</b>		<b>689 002 954</b>	<b>660 376 776</b>
Réserves de fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance		70 121 164	64 993 713
Réserve de fluctuation de valeurs du fond de renchérissement		13 989 633	13 897 824
Réserve de fluctuation de valeurs de la fondation		2 011 380	1 511 914
<b>TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>	VI.2	<b>86 122 176</b>	<b>80 403 451</b>
Capital de la fondation		95 381	95 773
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.8	107 312 311	110 205 584
Fonds libres du fonds de renchérissement	V.8	6 946 749	3 136 569
Découvert des œuvres de prévoyance	V.9	-	-
<b>TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES, DÉCOUVERT</b>		<b>114 354 441</b>	<b>113 437 925</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>910 925 031</b>	<b>895 732 207</b>

# Compte d'exploitation

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2021	2020
<b>COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>			
Cotisations Salariés		21 372 410	20 594 941
Cotisations Employeur		27 161 828	26 083 657
Cotisations Employeur aux fonds libres		63 759	37 319
Retrait des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations		-1 374 876	-1 668 575
<b>TOTAL COTISATIONS</b>		<b>47 223 121</b>	<b>45 047 342</b>
Versements uniques et rachats		2 297 379	2 445 232
Versement de la réserve mathématique Rentes de Swiss Life		-	-
Versement de la réserve pour sinistres des invalides		-	-
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	V.8	802 222	794 730
Versements aux réserves de fluctuation de valeurs		-	43 786
Versements aux réserves de taux de conversion		96 655	452 272
Subsides Fonds de garantie		99 618	198 423
<b>TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES 1</b>		<b>50 518 995</b>	<b>48 981 785</b>
<b>PRESTATIONS D'ENTRÉE</b>			
Versements de libre passage	V.2	27 430 167	35 868 960
Remboursements des versements anticipés EPL / divorce	V.2	804 204	787 577
<b>TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE 2</b>		<b>28 234 372</b>	<b>36 656 536</b>
<b>TOTAL ENTRÉES DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE 3 (1+2)</b>		<b>78 753 367</b>	<b>85 638 321</b>
<b>PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>			
Rentes de vieillesse		-20 895 541	-21 163 307
Rentes de survivants		-3 169 595	-3 175 405
Rentes d'invalidité		-2 214 119	-2 336 227
Prestations en capital à la retraite		-18 552 109	-7 585 426
Prestations en capital en cas de décès de bénéficiaires de rentes de vieillesse		-2 796 538	-2 396 690
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-89 363	-499 006
<b>TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES 4</b>		<b>-47 717 264</b>	<b>-37 156 061</b>
<b>PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES 5</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRESTATIONS DE SORTIE</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie	V.2	-34 835 849	-32 298 171
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-14 056 947	-2 548 069
Versements anticipés EPL / divorce	V.2	-4 311 300	-2 722 128
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sorties collective		-12 399 216	-6 529 519
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE 6</b>		<b>-65 603 312</b>	<b>-44 097 887</b>
<b>TOTAL SORTIES DE FOND POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS 7 (4+5+6)</b>		<b>-113 320 575</b>	<b>-81 253 948</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2021	2020
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS</b>			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		82 351 109	56 020 383
Constitution de capitaux de prévoyance d'actifs		-76 420 280	-81 774 013
Dissolution de la réserve de taux de conversion		3 460 863	3 166 784
Constitution de la réserve de taux de conversion		-24 353 436	-6 354 501
Dissolution du fonds de renchérissement		7 732	31 645 019
Constitution du fonds de renchérissement	VII.3	-68 596	-3 415 897
Constitution d'engagements Liquidation partielle		-	-30 676 294
Rémunération du capital épargne	V.2	-13 559 527	-10 009 601
Dissolution de réserves de cotisation de l'employeur	V.8	1 374 876	1 877 548
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur (sans intérêts)		-802 222	-794 730
<b>TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX</b> 8		<b>-28 009 482</b>	<b>-40 315 301</b>
<b>PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b>			
Prestations d'assurance		30 334 999	30 781 801
Part aux bénéfices d'assurance en faveur des œuvres de prévoyance		1 516 632	1 535 011
<b>TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE</b> 9		<b>31 851 631</b>	<b>32 316 812</b>
<b>CHARGES D'ASSURANCE</b>			
Prime de risque		-7 542 060	-7 365 098
Prime pour frais de gestion		-1 134 226	-1 143 097
Versements uniques à l'assurance		-8 851 811	-10 587 428
Utilisation des subsides du Fonds de garantie pour le compte de cotisation		-99 618	-198 423
Cotisations au Fonds de garantie		-295 643	-284 853
<b>TOTAL CHARGES D'ASSURANCE</b> 10		<b>-17 923 358</b>	<b>-19 578 899</b>
<b>RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE</b> 11 (3+7+8+9+10)	VII.5	<b>-48 648 418</b>	<b>-23 193 014</b>
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
<b>PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET DES PRÊTS</b>			
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant		52 442	6 631
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		6 494	7 214
<b>PRODUITS DES TITRES</b>			
Produits des titres		4 604 806	5 030 644
Résultat rdes titres réalisé		8 269 062	-247 444
Résultat des titres latent		48 020 722	29 903 758
<b>TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE</b> 12		<b>60 953 527</b>	<b>34 700 803</b>

## Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2021	2020
<b>CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b>			
Charges d'intérêts pour autres engagements		-149 685	-95 741
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-85 836	-66 704
Charges d'intérêts de la réserve de cotisation de l'employeur		-84 476	-57 862
<b>TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS</b> 13		<b>-319 997</b>	<b>-220 307</b>
<b>CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS</b> 14	VI.1	<b>-5 284 187</b>	<b>-5 122 443</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b> 15 (12+13+14)		<b>55 349 342</b>	<b>29 358 053</b>
<b>CONSTITUTION / DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES</b>			
Dissolution de provisions non techniques		-	-
Constitution de provisions non techniques		-	-
<b>TOTAL CONSTITUTION / DISSOLUTION DE PROVISIONS NON TECHNIQUES</b> 16		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Produits de prestations de service fournies		87 674	67 148
Autres produits		-	-
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b> 17		<b>87 674</b>	<b>67 148</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>			
Frais pour la gestion générale		-152 968	-1 049 709
<b>TOTAL FRAIS DE GESTION</b> 19	VII.6	<b>-152 968</b>	<b>-1 049 709</b>
<b>RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES / PRODUITS</b> 20 (16+17+19)		<b>-65 295</b>	<b>-982 562</b>
<b>EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b> 21 (11+15+20)		<b>6 635 630</b>	<b>5 182 477</b>
<b>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>			
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	2 244 067	5 846 615
Constitution des réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	-7 962 793	-7 058 435
<b>TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS</b> 22		<b>-5 718 726</b>	<b>-1 211 821</b>
<b>EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / DE DÉCOUVERT</b> 23 (21+22)		<b>916 904</b>	<b>3 970 657</b>
<b>DISSOLUTION / CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / DE DÉCOUVERT</b>			
Dissolution de fonds libres	V.9	16 883 102	11 044 845
Constitution de fonds libres (sans intérêts)	V.9	-17 800 006	-15 015 501
Réduction de découvert		-	-
Augmentation de découvert		-	-
<b>TOTAL DISSOLUTION / CONSTITUTION DE FONDS LIBRES / DE DÉCOUVERT</b> 24		<b>-916 904</b>	<b>-3 970 657</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES</b> 25 (23+24)		<b>-</b>	<b>-</b>

# Annexe aux comptes annuels 2021

## I Bases et organisation

### I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC., 331 CO et 48 LPP. Elle a pour but la réalisation de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les salariés des employeurs qui lui sont affiliés ainsi que leurs proches en vue de les couvrir contre les conséquences économiques des risques liés à la vieillesse, à l'invalidité et au décès. La fondation peut étendre la protection de prévoyance au-delà des prestations obligatoires à assurer.

### I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro ZH001441. Elle verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

### I.3 Acte de fondation et règlements

La présente fondation a été créée par l'Union de Banques Suisses sous la dénomination «Fondation collective LPP de l'UBS». Avec effet au 1er novembre 1998, elle a ensuite été renommée «Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life». L'acte de fondation actuel est entré en vigueur au 19 juillet 2016.

Règlement de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	19.07.2016
Règlement d'organisation	01.01.2018
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.05.2020
Règlement régissant la définition de provisions et de réserves au niveau de la fondation	01.01.2018
Règlement régissant la définition de provisions et de réserves au niveau de l'oeuvre de prévoyance	31.12.2021
Conditions supplémentaires relatives à l'adaptation des rentes LPP à l'évolution des prix	01.01.2007
Règlement de placements	01.07.2018
Règlements de prévoyance	Valable à compter du:
Règlement de prévoyance	01.01.2021
Dispositions relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2021
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.01.2013
Dispositions concernant la liquidation partielle	01.01.2010
Règlement d'organisation pour la commission de gestion	Début du contrat
Règlement relatif aux frais de Swiss Life	01.01.2016
Règlement relatif aux frais de placement et de gestion	01.01.2018

#### **I.4 Organe de gestion, droit de signature**

Conformément à la LPP, la composition du conseil de fondation est paritaire et ancrée au niveau de l'œuvre de prévoyance. Les entreprises assurées s'acquittent des dispositions légales en s'affiliant. Le conseil de fondation est exclusivement composé de représentants des entreprises affiliées.

##### **Conseil de fondation**

###### **Représentants des salariés**

Michael Zanetti, CSD Holding SA, Köniz, président

Ruth Leiser, Bamert SA, Uster (jusqu'au 30 juin 2021)

Devid Mercaldi, ARGOR-HERAEUS SA, Mendrisio (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021)

Alain Philipona, Sottas SA, Bulle

###### **Représentants des employeurs**

Marc Hunziker, Ineltro SA, Regensdorf, vice-président

Oliver de Capitani, Wache SA, Zurich

Gianluca Marcoli, TECH-INSTA SA, Tavernes (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021)

Ursula Hofer Moledo, Rollvis SA, Plan-les-Ouates (jusqu'au 30 juin 2021)

###### **Durée du mandat**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025

###### **Droit de signature**

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux (signature collective à deux). La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

###### **Gérante**

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

###### **Siège de la Fondation**

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

#### **I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**

##### **Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Partie contractante: Libera SA, Zurich

Experte exécutante: Kate Kristovic

##### **Organe de révision**

Ernst & Young SA, Zurich, responsable du mandat: Rolf Bächler

##### **Autorité de surveillance**

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich



### I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2021, 57 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 59 l'année précédente), 5 contrats ayant été dissous et trois conclu au cours de l'exercice de référence.

## II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2021	2020
<b>ETAT DES ACTIFS AU 01.01.</b>	<b>5471</b>	<b>5243</b>
Augmentation	1 513	1 377
Diminution	-1 449	-1 149
<b>ETAT DES ACTIFS AU 31.12.</b>	<b>5 535</b>	<b>5 471</b>
<b>ETAT DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 01.01.</b>	<b>1623</b>	<b>1659</b>
Augmentation	38	40
Diminution	-83	-76
<b>ETAT DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 31.12.</b>	<b>1 578</b>	<b>1 623</b>
<b>ETAT COURANT DES INVALIDES AU 01.01.</b>	<b>80</b>	<b>79</b>
Augmentation	-	1
Diminution	-	-
<b>ETAT COURANT DES INVALIDES AU 31.12.</b>	<b>80</b>	<b>80</b>

## III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life SA pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

Dans tous les cas, les contrats d'assurance vie collective conclus par la fondation auprès de Swiss Life SA sont des assurances de risque selon la LPP, pour lesquelles les prestations de vieillesse et de libre passage sont déterminées selon le principe de la primauté des cotisations.

## *IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence*

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les chiffres effectifs avec centimes servent de base bien que ces derniers ne figurent pas dans le rapport de gestion.

### **Généralités**

Les actifs et les passifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle. Les actions de Swiss Life Holding SA détenues par les œuvres de prévoyance sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2021, qui est de 559,00 francs (contre 412,40 francs au 31 décembre 2020).

### **Monnaies étrangères**

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

### **Titres**

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

### **Réserves de fluctuation de valeurs**

La valeur cible des réserves de fluctuation de valeurs est déterminée pour chaque œuvre de prévoyance sur la base de sa stratégie de placement.

## *V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture*

### **V.1 Nature de la couverture des risques**

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement couverts par Swiss Life SA (réassurance).

## V.2 Evolution et rémunération de l'avoir d'épargne

en CHF

	2021	2020
<b>ETAT DE L'AVOIR D'ÉPARGNE AU 01.01.</b>	<b>532 103 425</b>	<b>496 837 323</b>
Bonifications de vieillesse	40 882 091	39 257 446
Versements uniques et rachats de l'employés	2 291 958	2 441 377
Versements de libre passage	27 430 167	35 868 960
Remboursements des versements anticipés EPL	525 504	707 318
Remboursements des versements anticipés divorce	278 700	80 258
Constitution de l'avoir de vieillesse à partir des fonds libres	3 344 600	3 418 653
Rémunération du capital épargne	13 559 527	10 009 601
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>88 312 547</b>	<b>91 783 614</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-34 830 427	-32 294 316
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	-14 056 947	-2 548 069
Versement à la réserve mathématique Rentes à Swiss Life	-8 799 662	-10 571 043
Prestations en capital à la retraite	-18 552 109	-8 085 952
Prestations en capital en cas de décès	-89 363	-296 003
Versements anticipés EPL	-3 614 198	-2 383 885
Versements anticipés divorce	-697 103	-338 244
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-80 639 807</b>	<b>-56 517 512</b>
<b>ETAT DE L'AVOIR D'ÉPARGNE AU 31.12.</b>	<b>539 776 165</b>	<b>532 103 425</b>

EPL = encouragement à la propriété du logement

## V.3 Evolution de la réserve mathématique

La réserve mathématique des assurances conclues par la fondation auprès de Swiss Life SA sur la base des contrats d'assurance vie collective ne figure pas dans le bilan de la fondation.

en mio. CHF

	2021	2020
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 31.12.</b>	<b>340,2</b>	<b>342,7</b>
Augmentations	2,1	4,9
Diminutions	-9,0	-7,4
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE ET DE SURVIVANTS AU 31.12.</b>	<b>333,3</b>	<b>340,2</b>
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 01.01.</b>	<b>29,1</b>	<b>27,9</b>
Augmentations	2,1	5,2
Diminutions	-3,8	-4,0
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 31.12.</b>	<b>27,3</b>	<b>29,1</b>
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 01.01.</b>	<b>369,3</b>	<b>370,6</b>
Augmentations	4,2	10,1
Diminutions	-12,8	-11,4
<b>ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 31.12.</b>	<b>360,6</b>	<b>369,3</b>

#### V.4 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2021	2020
Avoirs de vieillesse LPP au 31.12.	305 038 052	303 189 904

#### V.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de l'expert en matière de prévoyance professionnelle (vérification au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP) a été réalisée le 31 décembre 2021. Les points suivants ont notamment été confirmés:

- les provisions techniques sont conformes au règlement sur les provisions techniques et les réserves de fluctuation;
- toutes les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement répondent aux prescriptions légales;
- au 31 décembre 2021, la fondation collective offrait suffisamment de sécurité pour remplir ses engagements actuariels. Elle répond ainsi aux dispositions de l'art. 52<sup>e</sup> al. 1 LPP.
- Les contrats d'assurance collective conclus avec Swiss Life SA comprennent la réassurance complète (congruente) des risques de décès et d'invalidité. Une provision a été constituée pour les cas d'assurance non couverts. Les rentes de vieillesse sont rachetées auprès de Swiss Life SA au moment du départ à la retraite. Le risque de vieillesse est ainsi transféré à Swiss Life SA.

#### V.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA tel qu'il a été approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) est appliqué à tout le portefeuille. Des taux d'intérêt techniques compris entre 1,0 et 3,5% s'appliquent aux différentes générations de tarifs. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés, en 2021, au taux d'intérêt minimal fixé par la LPP à 1,00% (année précédente: 1,00%), et les avoirs de vieillesse surobligatoires, à un taux individuel spécifique à chaque œuvre de prévoyance.

## V.7 Degré de couverture

Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire, compte tenu des réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation. Le degré de couverture est calculé individuellement pour chaque œuvre de prévoyance et communiqué à la commission de prévoyance concernée.

Nombre d'œuvres de prévoyance	2021	2020
Degré de couverture inférieur à 80 %	-	-
Degré de couverture compris entre 80 % et 84 %	-	-
Degré de couverture compris entre 88 % et 89 %	-	-
Degré de couverture compris entre 90 % et 94 %	-	-
Degré de couverture compris entre 95 % et 99 %	-	-
Degré de couverture compris entre 100 % et 110 %	4	1
Degré de couverture compris entre 111 % et 120 %	7	8
Degré de couverture compris entre 121 % et 130 %	21	24
Degré de couverture supérieur à 130 %	25	26
<b>TOTAL NOMBRE D'ŒUVRES DE PRÉVOYANCE</b>	<b>57</b>	<b>59</b>

Degré de couverture au 31.12.	en CHF	
Niveau de la fondation	31.12.2021	
<b>VALEURS COMPTABLES</b>		
Actifs inscrits au bilan au 31.12		<b>910 925 031</b>
- Actifs provenant du contrat d'assurance avec Swiss Life SA	360 628 092	
- Prestations non encore versées	-10 321 341	
- Autres engagements	-707 237	
- Engagements Swiss Life	-	
- Compte de régularisation – passif	-857 557	
- Réserves de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation œuvres de prévoyance	-9 507 638	
- Provisions non techniques	-51 686	
- Réserves de fluctuation de valeurs des œuvres de prévoyance	-70 121 164	<b>269 061 469</b>
<b>TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE</b>		<b>1 179 986 500</b>
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	539 776 165	
- Passif provenant du contrat d'assurance avec Swiss Life SA	360 628 092	
- Réserves de taux de conversion des œuvres de prévoyance	31 237 166	
- Provision Fonds de renchérissement	108 106 884	
- Provision pour cas particuliers	2 235 198	
- Provision pour découvert	7 647 541	
<b>TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE</b>		<b>1 049 631 046</b>
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.</b>		<b>112,42%</b>

## V.8 Evolution des réserves de cotisations de l'employeur (RCE)

en CHF

	2021	2020
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	9 995 816	11 020 773
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	-	-
<b>ETAT DES RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.</b>	<b>9 995 816</b>	<b>11 020 773</b>
Cotisation de l'employeur au profit de la RCE	802 222	794 730
Charge d'intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	84 476	57 862
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>886 698</b>	<b>852 592</b>
Diminution due au paiement de cotisations	-1 374 876	-1 668 575
Diminution due à la dissolution de contrats	-	-208 974
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-1 374 876</b>	<b>-1 877 548</b>
Réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	9 507 638	9 995 816
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	-	-
<b>ETAT DES RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.</b>	<b>9 507 638</b>	<b>9 995 816</b>

La rémunération des réserves de cotisations de l'employeur a lieu individuellement pour chaque oeuvre de prévoyance. Le niveau du taux d'intérêt est axé sur la rémunération de l'avoire de vieillesse.

## V.9 Evolution des fonds libres

en CHF

	2021	2020
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.</b>	<b>113 342 153</b>	<b>109 371 496</b>
Augmentation due à la dissolution de la RCE	-	-
Augmentation due à la dissolution de la RFV	771 944	5 591 327
Augmentation due à la dissolution de la RTC	-	-
Augmentation des cotisations de l'employeur	63 759	37 319
Rémunération des fonds libres	3	-
Augmentation due à la constitution de fonds libres issus de la prestation d'assurance	20 864	28 334
Affectation aux fonds libres	16 869 577	8 689 619
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>17 726 147</b>	<b>14 346 598</b>
Diminution due à la constitution d'avoirs de vieillesse à partir des fonds libres	-3 344 600	-3 418 653
Diminution pour le compte de paiement des cotisations	-116 424	-2 890 246
Diminution due à la dissolution de contrats	-7 569 427	-552 162
Diminution pour augmentation de prestations	-158 351	-44 361
Diminution au profit de la RFV	-2 921 787	-2 226 002
Diminution au profit de la RTC	-2 698 652	-1 244 519
Dissolution de fonds libres Perte	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-16 809 240</b>	<b>-10 375 942</b>
<b>ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.</b>	<b>114 259 060</b>	<b>113 342 153</b>

RCE = Réserve de contributions de l'employeur; RTC = Réserve du taux de conversion; RFV = Réserve de fluctuation de valeurs

### V.10 Résultat 2021, excédent lié aux risques et aux frais

Pour les assurances relevant de la prévoyance professionnelle, une comptabilité d'exploitation séparée est tenue. Celle-ci repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au Code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de distribution minimal de 90% (quote-part minimum) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des produits doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces produits sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (p. ex. les réserves de fluctuation). Le montant restant est alloué au fonds d'excédents. Les parts d'excédent accumulées dans le fonds d'excédents sont attribuées directement aux œuvres de prévoyance chaque année. La somme totale ainsi octroyée ne doit pas dépasser les deux tiers du fonds d'excédents par an.

La part d'excédent se calcule sur la base des réserves mathématiques de Swiss Life SA, des cotisations de risque ainsi que des cotisations de frais de l'œuvre de prévoyance pour l'exercice en cours. Elle est due au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante (jour de référence).

La part d'excédent attribuable est communiquée chaque année aux œuvres de prévoyance et utilisée selon les modalités mentionnées ci-après. L'œuvre de prévoyance peut disposer de la part d'excédent ainsi que d'un rendement positif des placements dans la mesure où elle respecte le but de la fondation et où ces fonds ne sont pas requis pour s'acquitter des obligations suivantes, impérativement dans l'ordre suivant:

- rémunération des avoirs de vieillesse;
- comblement d'une lacune suite à un découvert;
- constitution de provisions techniques pour le rachat de la lacune de financement résultant de la conversion de tout ou partie de l'avoir de vieillesse en une rente de vieillesse suite à des différences de taux de conversion entre le règlement de prévoyance et les tarifs d'assurance vie collective de Swiss Life;
- constitution de réserves de fluctuation liées à l'évaluation des placements.

## *VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements*

### **VI.1 Données relatives aux placements dans le bilan de la fondation**

#### **Gestion de la fortune des œuvres de prévoyance**

La Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life a confié la gestion de fortune exclusivement à des personnes et institutions qui satisfont entièrement aux exigences stipulées à l'art 48f OPP 2.

#### **Placements des œuvres de prévoyance**

La fondation gère les placements des œuvres de prévoyance de manière séparée. Elle a conclu des accords contractuels avec des banques suisses et des fondations de placement renommées, pour la gestion de la fortune. Le placement de la fortune est effectué dans le respect des prescriptions légales de placement, conformément aux dispositions réglementaires de la fondation.

Le résultat net des placements regroupe les produits des placements de la fondation ainsi que des différentes œuvres de prévoyance. Les œuvres de prévoyance ont été individuellement informées du résultat de leurs placements.

#### **Mise en œuvre de la stratégie de placement**

Pour la mise en œuvre de la stratégie de placement, les variantes disponibles aux œuvres de prévoyance sont les suivantes:

##### Variante «Standard»

L'œuvre de prévoyance opte pour un groupe de placement mixte issu de la gamme de placements de la fondation.

Durant l'exercice de référence 2021, 45 œuvres de prévoyance étaient investies selon cette variante.

##### Variante «Individuel avec rééquilibrage»

L'œuvre de prévoyance choisit des placements collectifs parmi l'univers de placement de la fondation. Un rééquilibrage est effectué au moins une fois par mois.

Durant l'exercice de référence 2021, 2 œuvres de prévoyance étaient investies selon cette variante.

##### Variante «Individuel avec mandat»

La définition et la mise en œuvre concrètes sont réglementées dans une convention séparée conclue entre la fondation, l'œuvre de prévoyance et le gestionnaire de fortune, tout comme les coûts de la stratégie de placement individuelle. Il n'est recouru qu'à des instruments de placement collectifs provenant de l'univers de placement de la fondation.

Les gestionnaires de fortune disponibles sont les suivants:

- Swiss Life Asset Managers
- UBS
- Crédit Suisse

Durant l'exercice de référence 2021, 10 œuvres de prévoyance étaient investies selon cette variante.



**Placements de la fondation**

Le placement des fonds au niveau de la fondation, majoritairement issus du fonds pour la compensation du renchérissement, est effectué dans le respect des prescriptions légales de placement et des dispositions réglementaires de la fondation.

**Evaluation des titres à la date de clôture du bilan**

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

**Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2**

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement selon les articles 53 et 54 OPP 2 ainsi que selon l'art. 55 OPP 2 pour les limites globales, mais aussi les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

**Opérations sur instruments dérivés, securities lending**

La fortune de la fondation est investie exclusivement dans des placements collectifs. Les instruments financiers dérivés ne peuvent donc être utilisés qu'indirectement. Aucune opération de securities lending n'a eu lieu durant l'exercice de référence 2021.

**Recours à des possibilités étendues (art. 50 al. 4 OPP 2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50 al. 1 à 3 OPP 2)**

Dans le cadre d'un prêt à la société de l'employeur, des possibilités étendues ont été exploitées par une œuvre de prévoyance sur la base du règlement relatif aux placements. Le prêt est exclusivement financé par des fonds libres de l'œuvre de prévoyance. La rémunération a lieu à un taux au moins égal à celui du marché. Un amortissement annuel régulier est également effectué. La commission de gestion de l'œuvre de prévoyance ainsi que le conseil de fondation de la fondation collective concluent que les exigences de l'art. 50 OPP 2 al. 1 à 3 (sécurité et répartition des risques) sont remplies à tout moment.

**Respect des limites par débiteur selon l'art. 54 OPP 2**

La part importante de liquidités est apparue provisoirement en fin d'année suite à des dissolutions de contrats.

Catégorie de placement	en CHF	en %	en CHF
	31.12.2021	Actuel	31.12.2020
<b>ACTIONS SWISS LIFE 1</b>	<b>123 539</b>	<b>0,01%</b>	<b>202 076</b>
<b>FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE</b>			
Actions SL Etranger	4 093 816	0,58%	3 694 976
Actions SL Etranger PM	32 198 100	4,57%	32 372 308
Actions SL Emerging Markets	112 680	0,02%	113 150
Actions SL Emerging Markets PM	550 475	0,08%	395 710
Actions SL Global Protect Flex (couvertes en CHF)	72 685	0,01%	62 930
Actions SL Global Protect Flex PM (couvertes en CHF)	36 959 370	5,24%	30 029 280
Actions SL Global Small Caps	129 060	0,02%	106 640
Actions SL Suisse	5 548 868	0,79%	5 091 335
Actions Swiss Life Suisse Large Caps indexées	620 120	0,09%	503 600
Actions Swiss Life Suisse Large Caps indexées PM	11 488 500	1,63%	11 455 990
Actions SL Suisse PM	36 806 561	5,22%	36 591 158
Actions SL Suisse Protect flex PM	7 054 674	1,00%	5 852 106
Actions SL Suisse Small & Mid Caps	142 370	0,02%	115 210
Actions SL Suisse Small & Mid Caps PM	5 967 285	0,85%	4 179 240
LPP Mix 15 SL	18 489 199	2,62%	31 165 054
LPP Mix 25 SL	140 494 682	19,92%	130 501 831
LPP Mix 35 SL	67 770 923	9,61%	67 412 850
LPP Mix 45 SL	27 372 835	3,88%	25 173 108
Immeubles commerciaux SL Suisse	17 960 899	2,55%	14 570 925
Immobilier SL Suisse	41 366 859	5,87%	37 026 812
Immobilier SL Suisse âge et santé	4 813 389	0,68%	2 417 688
Fonds immobiliers Suisse SL	91 420	0,01%	85 950
Fonds immobiliers Suisse SL PM	10 979 310	1,56%	7 860 600
Obligations SL étrangères en CHF	2 069 612	0,29%	1 978 201
Obligations SL étrangères en CHF PM	10 280 961	1,46%	8 792 845
Obligations SL suisses en CHF	7 489 729	1,06%	7 203 778
Obligations SL étrangères en CHF PM	16 885 623	2,39%	17 623 750
Obligations SL Marchés émergents Entreprises (couvertes en CHF)	52 425	0,01%	53 500
Obligations SL Marchés émergents Entreprises PM (couvertes en CHF)	2 639 088	0,37%	2 809 362
Obligations SL Marchés émergents Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	49 465	0,01%	50 210
Obligations SL Global (couvertes en CHF)	2 155 557	0,31%	2 122 037
Obligations SL Global PM (couvertes en CHF)	13 623	0,00%	13 994
Obligations SL Global Etats+ (couvertes en CHF)	669 405	0,09%	692 065
Obligations SL Global Etats+ PM (couvertes en CHF)	24 950 440	3,54%	22 688 400
Obligations SL Global Entreprises (couvertes en CHF)	414 150	0,06%	424 710
Obligations SL Global Entreprises PM (couvertes en CHF)	43 392 160	6,15%	41 636 056
Obligations SL Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	7 424 936	1,05%	7 566 833
Obligations SL Global Entreprises Short Term PM (couvertes en CHF)	115 620 110	16,40%	121 027 857
<b>TOTAL FONDATION DE PLACEMENT SWISS LIFE 2</b>	<b>705 191 363</b>	<b>83,12%</b>	<b>681 462 050</b>
<b>FONDATION DE PLACEMENT UBS POUR LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE</b>			
UBS AST 2 BVG-25 Active Plus I-A2	16 227 991	46,14%	17 025 681
UBS AST 2 BVG-40 Active Plus I-A2	8 402 695	23,89%	8 054 452
UBS AST 2 Global Equities (ex CH) Passive (hedged CHF) IA1	8 426 617	23,96%	8 140 586
UBS AST 2 Global Equities (ex CH) Passive II-A1	-	0,00%	1 271 943
UBS AST Immeubles suisses	1 498 839	4,26%	1 480 400
UBS AST Immeubles commerciaux suisses	616 665	1,75%	626 089
<b>TOTAL FONDATION UBS POUR L'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DU PROFESSIONNELLE 3</b>	<b>35 172 808</b>	<b>4,15%</b>	<b>36 599 151</b>

Catégorie de placement	en CHF	en %	en CHF
	31.12.2021	Actuel	31.12.2020
<b>FONDATION DE PLACEMENT CREDIT SUISSE</b>			
CSA 2 Mixta-LPP 25 S	7 038 039	7,47%	22 400 730
CSA 2 Mixta-BVG 35	11 568 756	12,28%	10 231 384
CSA 2 Mixta-LPP 45	11 806 602	12,53%	11 774 387
CSA 2 World Index	2 080 426	2,21%	1 978 238
CSA Equity Linked Bonds	384 185	0,41%	403 375
CSA Equity Small & Mid Cap Switzerland	589 627	0,63%	502 970
CSA Foreign Bonds CHF	6 289 780	6,68%	5 640 509
CSA Fund Selection Equity Emerging Markets	1 282 890	1,36%	1 778 339
CSA Fund Selection Equity Europe	1 498 870	1,59%	899 022
CSA Fund Selection Equity Switzerland	7 747 505	8,22%	6 939 504
CSA Fund Selection Equity USA	4 648 968	4,94%	4 183 302
CSA Inflation Linked Bonds CHF	794 917	0,84%	758 571
CSA International Bonds	4 468 941	4,74%	4 208 648
CSA Mid Yield Bonds CHF	3 458 942	3,67%	3 292 642
CSA Money Market CHF	3 880 175	4,12%	1 918 333
CSA Nippon Index	620 505	0,66%	691 770
CSA Real Estate Switzerland	13 472 157	14,30%	12 897 146
CSA Real Estate Switzerland Commercial	934 657	0,99%	898 633
CSA Real Estate Switzerland Pooled Investments	1 381 734	1,47%	1 119 519
CSA Swiss Bonds CHF	8 009 218	8,50%	7 928 506
CSA Swiss Index	2 238 443	2,38%	2 195 768
<b>TOTAL CREDIT SUISSE FONDATION DE PLACEMENT 4</b>	<b>94 195 336</b>	<b>11,10%</b>	<b>102 641 297</b>
<b>FUNDS SWISS LIFE</b>			
SL Flex Funds (CH) Dynamic Allocation (CHF) I	564 336	0,08%	428 720
SL REF (LUX) Commercial Properties CH, FCP-SIF	12 953 767	1,84%	8 796 422
SL REF (CH) Swiss Properties	-	0,00%	8 699 210
<b>TOTAL SWISS LIFE FUNDS 5</b>	<b>13 518 103</b>	<b>1,59%</b>	<b>17 924 352</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS COLLECTIFS (2+3+4+5)</b>	<b>848 077 610</b>	<b>99,96%</b>	<b>838 626 850</b>
<b>PRÊTS À DES EMPLOYEURS (PLACEMENT ALTERNATIF) 6</b>	<b>198 480</b>	<b>0,02%</b>	<b>222 480</b>
<b>TOTAL TITRES ET PRÊTS (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>848 399 629</b>	<b>100,00%</b>	<b>839 051 406</b>

### Explication relative aux frais de gestion de fortune

Indication des frais de gestion de la fortune		en CHF
Placements		31.12.2021
Total Placements aux valeurs de marché		894 831 465
dont:		
Placements transparents		894 831 465
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2		-
Taux de transparence en matière de frais		100,00%
Frais de gestion de fortune		en CHF
		31.12.2021
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés		1 424 412
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs		3 859 776
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation		5 284 187
En % des placements offrant la transparence des frais		0,59%

### VI.2 Evolution des réserves de fluctuation de valeurs

en CHF		
	2021	2020
<b>ETAT DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 01.01.</b>	<b>80 403 450</b>	<b>79 191 630</b>
Cotisation de l'employeur à la RFV	-	43 786
Augmentation due à la dissolution des FL	2 921 787	2 226 002
Augmentation due à la dissolution de la RTC	350 349	475 162
Affectation des réserves de fluctuation de valeurs	4 690 657	4 205 020
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>7 962 793</b>	<b>6 949 970</b>
Diminution due à la dissolution des contrats	-1 444 501	-142 155
Diminution pour augmentation de prestations	-	-
Diminution due à la constitution des FL	-771 944	-5 591 327
Diminution due à la constitution de la RTC	-27 623	-4 667
Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs à partir du résultat	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-2 244 067</b>	<b>-5 738 149</b>
<b>ETAT DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.</b>	<b>86 122 176</b>	<b>80 403 450</b>

RFV = Réserve de fluctuation de valeurs; FL = Fonds libres; RTC = Réserve du taux de conversion

### RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS ACCUMULÉES

Réserves de fluctuation de valeurs accumulées en %	Nombre d'œuvres de prévoyance	
	54	100
	-	76 - 99
	-	51 - 75
	3	45 - 50

### VI.3 Exercice du droit de vote des actionnaires

D'après l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer le droit de vote pour les actions de sociétés suisses cotées qu'elles détiennent directement. La fondation détient des actions nominatives de Swiss Life Holding SA que les preneurs d'assurance ont reçues gracieusement lorsque Swiss Life SA est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme. Les dispositions de l'ORAb s'appliquent à ces actions. Durant l'exercice de référence, les droits de vote concernés ont été exercés conformément aux propositions du conseil d'administration.

## VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation – actif régularise les rentes versées au 31 décembre 2021 pour le premier trimestre 2022.

Le poste Compte de régularisation – passif comprend les prestations dues qui n'ont pas encore été versées.

### VII.2 Evolution des réserves de taux de conversion des œuvres de prévoyance

en CHF

	2021	2020
<b>ETAT DES RÉSERVES DE TAUX DE CONVERSION AU 01.01.</b>	<b>10 344 592</b>	<b>7 156 875</b>
Cotisation de l'employeur au profit de la RTC	96 655	452 272
Augmentation due à la dissolution de la RFV	27 623	4 667
Augmentation due à la dissolution des FL	2 698 652	1 244 519
Augmentation due au résultat	21 530 507	4 653 043
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>24 353 436</b>	<b>6 354 501</b>
Diminution pour la résiliation du contrat	-	-
Diminution pour le rachat de rentes de vieillesse	-2 813 390	-2 649 480
Diminution pour RTC	-297 124	-42 142
Diminution au profit des FL	-	-
Diminution au profit de la RFV	-350 349	-475 162
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-3 460 863</b>	<b>-3 166 784</b>
<b>ETAT DES RÉSERVES DE TAUX DE CONVERSION AU 31.12.</b>	<b>31 237 166</b>	<b>10 344 592</b>

RFV = Réserve de fluctuation de valeurs; FL = Fonds libres; RTC = Réserve du taux de conversion  
Les réserves de taux de conversion sont constituées pour compenser les pertes sur les retraites.

### VII.3 Evolution du fonds de renchérissement

en CHF

	2021	2020
<b>ETAT DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT AU 01.01.</b>	<b>108 046 019</b>	136 275 142
Augmentation due aux primes de renchérissement	68 596	65 860
Augmentation du fonds de renchérissement à partir du résultat	3 901 989	3 350 036
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>3 970 585</b>	3 415 897
Diminution due aux versements relatifs au renchérissement des rentes de risque Swiss Life	-7 732	-16 385
Diminution 1 <sup>re</sup> liquidation partielle	-	-30 676 293
Diminution Régularisation pour coûts de la liquidation partielle	-	-952 340
Diminution pour la constitution de fonds libres	-3 810 180	-
Diminution Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs à partir du résultat	-91 809	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-3 909 720</b>	-31 645 019
<b>ETAT DU FONDS DE RENCHÉRISSEMENT AU 31.12.</b>	<b>108 106 885</b>	108 046 019

### VII.4 Evolution des provisions pour découvert

en CHF

	2021	2020
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR DÉCOUVERT AU 01.01.</b>	<b>7 647 541</b>	7 647 541
Augmentation de la provision pour découvert issue du résultat	-	-
<b>TOTAL AUGMENTATIONS</b>	<b>-</b>	-
Dissolution de la provision pour découvert	-	-
<b>TOTAL DIMINUTIONS</b>	<b>-</b>	-
<b>ETAT DE LA PROVISION POUR DÉCOUVERT AU 31.12.</b>	<b>7 647 541</b>	7 647 541

### VII.5 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

### VII.6 Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. L'ensemble des activités liées à la mise en œuvre de l'assurance et à la gestion des assurés et de la fondation sont exercées par Swiss Life SA.

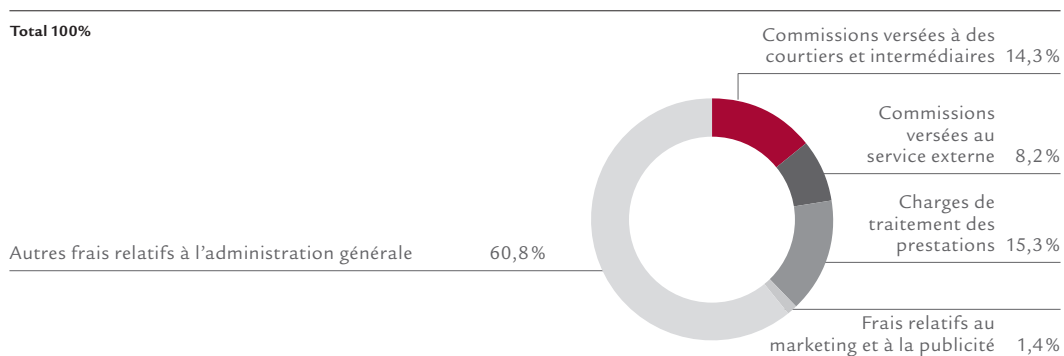
Les activités de Swiss Life SA sont couvertes par la prime pour frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation de la fondation. Cette prime couvre également les frais pour le marketing et la publicité, les frais pour les activités de courtage et d'intermédiation ainsi que les frais rémunérant l'organe de révision, l'experte en matière de prévoyance professionnelle et les autorités de surveillance. Aucune structuration selon les critères de l'art. 48a, al. 1 OPP 2 n'est donc nécessaire.

Les frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation («Frais pour la gestion générale») correspondent aux charges incombant directement à la fondation. Il s'agit principalement de frais liés à la procédure de liquidation partielle en cours.

Chaque année, les sociétés d'assurance opérant dans le domaine de la prévoyance professionnelle doivent établir et publier un compte d'exploitation distinct des autres affaires («compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle»). Celui-ci est révisé à la fois par l'organe de révision externe (PricewaterhouseCoopers SA) et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle contient entre autres des indications sur le résultat du processus de frais. Le produit de ce dernier correspond aux primes pour frais de gestion perçues. En sont déduits les frais liés à la gestion et la distribution (courtiers et service externe) ainsi que les frais pour le marketing et la publicité.

La répartition en pourcentage des charges figurant dans le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle de Swiss Life SA par centre de frais est indiquée dans le graphique suivant:



Source: Compte d'exploitation 2021 Prévoyance professionnelle (Compte d'exploitation), disponible à l'adresse [www.swisslife.ch/fr/entreprise/telecharger/documents/entreprise.html](http://www.swisslife.ch/fr/entreprise/telecharger/documents/entreprise.html)

## VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris connaissance des documents relatifs à l'établissement des rapports pour l'exercice 2020. Les observations formulées dans ce contexte ont été dûment prises en compte dans le cadre des rapports établis pour l'exercice 2021.

## IX Autres informations relatives à la situation financière

### IX.1 Liquidation partielle au niveau de la fondation

Par sa décision du 6 octobre 2009, le Tribunal administratif fédéral avait chargé l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) d'ouvrir une procédure de liquidation partielle formelle à l'égard de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life. La décision allait à l'en-

contre d'une résolution de l'OFAS du 23 février 2006, selon laquelle les conditions d'une liquidation partielle n'étaient alors pas remplies. Le conseil de fondation a décidé d'un plan de répartition le 24 juin 2010 et l'a transmis à l'OFAS en tant qu'autorité de surveillance pour approbation.

Dans une résolution datée du 14 décembre 2012, l'OFAS a ensuite rejeté le plan de répartition présenté par la Fondation collective. Cette dernière a déposé un recours contre la résolution de l'OFAS, recours partiellement reçu par le Tribunal administratif fédéral dans le cadre d'un arrêt daté du 8 novembre 2016. Le Tribunal administratif fédéral a annulé plusieurs points importants de la résolution de l'OFAS contestée par la Fondation collective. Les défendeurs ont ensuite déposé un recours contre l'arrêt du Tribunal administratif fédéral auprès du Tribunal fédéral sans toutefois obtenir gain de cause, ce dernier ayant décidé le 31 juillet 2017 de ne pas donner suite au recours.

Au vu de l'état de la procédure, la Fondation collective a alors procédé à neuf liquidations partielles avec des jours de référence distincts pour les années 2001 à 2009 incluse. Les préparatifs nécessaires à cet égard ont lieu en étroite collaboration avec l'experte en matière de prévoyance professionnelle mandatée, d'autres spécialistes internes et externes, ainsi qu'avec le concours de l'autorité de surveillance.

En accord avec l'autorité de surveillance, il a été décidé d'appliquer dans un premier temps la liquidation partielle au 31 décembre 2001. Le concept et le plan de répartition prévus ont fait l'objet d'un examen préalable de l'autorité de surveillance. Sur la base du concept de liquidation partielle au 31 décembre 2001, les liquidations partielles doivent ensuite être mises en œuvre les années suivantes.

#### Liquidation partielle au 31 décembre 2001

En décembre 2018, les destinataires ont été informés de l'existence d'une liquidation partielle et de la procédure prévue pour sa mise en œuvre. Le plan de répartition a été remis à l'autorité de surveillance pour approbation formelle en février 2019. Cette dernière a approuvé sans réserve le plan de répartition dans une résolution datée du 25 novembre 2019. Les destinataires ont été informés de la décision de l'autorité de surveillance en décembre 2019.

Par courrier du 10 février 2020, la Fondation collective a été informée par l'autorité de surveillance que la décision du 25 novembre 2019 était entrée en vigueur sans soulever de contestation. Suite à cela, la Fondation collective a entrepris de mettre le plan de répartition en œuvre, et de verser les fonds à répartir. La mise en œuvre a pu être achevée entre-temps.

Les ayants droit n'ayant pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite AVS ont été transférés à une institution de prévoyance ou de libre passage. Dans les autres cas, le versement a été effectué sur un compte privé au nom du (des) bénéficiaire(s).

En l'absence de coordonnées ou d'instructions de paiement, les fonds libres sont transférés à la Fondation institution supplétive LPP (ou au fonds de garantie LPP pour les ayants droit âgés de 74/75 ans et plus). Les droits correspondants sont gérés par la Fondation institution supplétive LPP sous la forme de comptes de libre passage.



L'organe de révision a examiné la bonne mise en œuvre de la liquidation partielle et l'application du plan de répartition au 31 décembre 2001. Il confirme, par son attestation relative aux présents comptes annuels, la bonne mise en œuvre de la liquidation partielle au 31 décembre 2001, conformément au plan de répartition approuvé par l'autorité de surveillance.

#### Liquidation partielle au 31 décembre 2002

En novembre 2020, les destinataires ont été informés de l'existence d'une liquidation partielle au 31 décembre 2001 et de la procédure prévue pour sa mise en œuvre. Le plan de répartition a été remis à l'autorité de surveillance pour approbation formelle en février 2021. Cette dernière a approuvé sans réserve le plan de répartition dans une résolution datée du 12 janvier 2022. Les destinataires ont été informés de la décision de l'autorité de surveillance en janvier 2022.

#### **IX.2 Liquidation partielle d'œuvres de prévoyance**

Durant l'exercice 2021, quatre liquidations partielles ont été conclues au niveau d'œuvres de prévoyance.

## *X Evénements survenus après la clôture du bilan*

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Zurich, le 11 mai 2022

Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life

Michael Zanetti  
Président

Ivy Klein  
Représentante de la gérante

# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11  
Téléfax: +41 58 286 30 04  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

**Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, Zurich**

Zurich, le 11 mai 2022

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1, LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



2

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

**Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Andreas Imbach  
Expert-réviseur agréé

**Annexe**

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

**Mentions obligatoires**

Le rapport de gestion de la Fondation collective pour la prévoyance professionnelle Swiss Life et de la Fondation de financement pour la prévoyance professionnelle Swiss Life est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

**Editeur**

Swiss Life SA, Zurich

**Production**

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2022

*Nous permettons à chacun  
de vivre selon ses propres choix*

*Swiss Life  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale 2831  
CH-8022 Zurich*

*Tél. +41 43 284 33 11  
[www.swisslife.com](http://www.swisslife.com)*